

## BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE

### Examen – Conservation des notes – Validation blocs de compétences

#### ❖ Conditions pour se présenter à l'examen

Pour se présenter à l'ensemble des unités de l'examen les candidats doivent justifier d'une période d'activité professionnelle :

- de cinq années effectuées dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme postulé, sans condition de diplôme,
- ou de deux années effectuées dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme postulé s'ils possèdent un diplôme ou titre classé au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles ou à un niveau supérieur, figurant sur une liste arrêtée pour chaque spécialité par le ministre chargé de l'éducation,
- de six mois à un an pour les candidats titulaires d'une spécialité de baccalauréat professionnel du même secteur professionnel.

Les candidats préparant le Brevet professionnel par la voie de l'apprentissage doivent également justifier d'une formation en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage d'une durée minimum :

- de 400 heures par an, sans condition de diplôme ;
- de 240 heures pour les candidats titulaires d'une spécialité de baccalauréat professionnel du même secteur professionnel

Pour réussir l'examen, il faut obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20.

#### ❖ Dispenses d'épreuves

Les candidats titulaires du grade de bachelier ou de l'un des diplômes visés par l'arrêté du 8 août 1994 peuvent, sur leur demande, être dispensés de subir l'épreuve d'expression française et ouverture sur le monde. Ils devront joindre à leur confirmation d'inscription une copie du diplôme.

#### ❖ Bénéfices de notes

Le candidat ajourné lors d'une session précédente, inscrit sous la forme globale, conserve, à sa demande au moment de l'inscription, et dans la limite de cinq ans à compter de leur obtention, le bénéfice des notes obtenues égales ou supérieures à 10 sur 20

Attention : l'inscription à une épreuve pour laquelle le candidat aurait pu faire valoir un bénéfice de note, vaut renoncement au bénéfice ; dans ce cas, c'est la dernière note obtenue qui est prise en compte.

#### ❖ Blocs de compétences

Les candidats de la formation continue ou de la VAE qui ont acquis des blocs de compétences peuvent demander la dispense pour une durée illimitée de l'épreuve (ou des épreuves) correspondante(s).  
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/12281/>

| N° et intitulé du bloc                    | Liste de compétences   |
|---|--|
| RNCP12281BC01                             | Gérer les produits et les matériels<br>Planifier les activités<br>Concevoir une coiffure personnalisée |
| UP10 - Création, couleur, coupe, coiffage | Mettre en œuvre des techniques de coloration et d'éclaircissement<br>Créer et réaliser des coupes      |

|   |   |
|---|---|
|   | Concevoir et réaliser des mises en forme temporaires et des coiffages   |
| RNCP12281BC02<br>UP20 - Modification durable de la forme                            | Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires<br>Mettre en œuvre des techniques de modification durable de la forme<br>Apprécier la mise en œuvre et le résultat d'une technique  |
| RNCP12281BC03<br>UP30A - Option A - coiffure événementielle                         | Concevoir et réaliser des coiffures événementielles   |
| RNCP12281BC04<br>UP30B - Option B - Coupe homme et entretien du système pilo-facial | Réaliser des coupes masculines spécifiques<br>Concevoir et réaliser une taille du système pilo-facial   |
| RNCP12281BC05<br>UP41 - Vente-conseil   | Transmettre des informations et rendre compte<br>Suivre la qualité de l'accueil et de la prise en charge de la clientèle<br>Développer la vente des produits et des services<br>Conseiller et vendre des produits, des matériels et des services<br>Evaluer la satisfaction de la clientèle   |
| RNCP12281BC06<br>UP42 - Management et gestion d'un salon de coiffure                | Collecter, sélectionner et traiter les informations<br>Animer et encadrer les personnels<br>Participer à la gestion de l'entreprise<br>Evaluer le travail du personnel  |
| RNCP12281BC07<br>UP51 - Sciences et technologies                                    | Analyser une situation professionnelle en vue d'y apporter des réponses, en mobilisant les connaissances en sciences, technologie et réglementation   |
| RNCP12281BC08<br>UP52 - Arts appliqués à la profession                              | Analyser une situation professionnelle en vue d'y apporter des réponses, en mobilisant les connaissances relatives aux problématiques contemporaines de la coiffure, à l'anatomie, à l'esthétique de la coiffure et à l'expression plastique  |
| RNCP12281BC09<br>UG60 - Expression et connaissance du monde                         | Français et histoire-géographie<br>Produire et analyser des discours de nature variée<br>Produire et analyser des supports utilisant des langages différents<br>Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser des discours et des supports<br>Construire une réflexion personnelle fondée sur des documents proposés, sur des travaux conduits en cours, sur des lectures et une expérience personnelle et professionnelle |
| RNCP12281BC10<br>UF - Epreuve facultative langue vivante                            | Compétences de niveau B1+ du CECRL<br>S'exprimer oralement en continu<br>Interagir en langue étrangère ou régionale<br>Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère ou régionale   |